

TRANSACTION

PRIX DE VENTE (TTC)	SIMPLE (TTC)	EXCLUSIF (TTC)
Inférieur à 59 999 €	7 000 €	6 000 €
60 000 € à 119 999 €	8 000 €	7 000 €
120 000 € à 179 999 €	10 000 €	9 000 €
180 000 € à 249 999 €	11 000 €	10 000 €
Supérieur à 250 000 €	5% du prix de vente	4,5% du prix de vente

Avis de valeur : 120 € TTC (remboursable après une vente définitive par l'agence)

Orpi Pro

Terrain, Forêt, Murs commerciaux, Bâtiment pro, Promotion immobilière ect...

PRIX DE VENTE	FORFAIT
10 000 € à 100 000 €	10 000 € HT
101 000 € à 200 000 €	12 500 € HT
201 000 € à 300 000 €	15 000 € HT
301 000 € à 500 000 €	20 000 € HT
501 000 € à 2 000 000 €	5% du prix de vente HT
2 000 000 € et au-delà	3,5% du prix de vente HT
Location	30% annuel HT hors charge

Estimation pour le pro sur devis

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. La rémunération TTC sera à la charge du mandant (acquéreur ou vendeur conformément au mandat).

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

TRANSACTION LOCATIVE

- 60 % TTC DU LOYER Hors CHARGES, pour le locataire,
- 60% TTC DU LOYER Hors CHARGES, pour le propriétaire
- + 5 € de frais d'entreprise, charge bailleur.

(Visites, dossier, et bail limités à 8 €/m² + état des lieux limité à 3€ /m²)

Selon la loi Alur décret du 15/09/2014

FRAIS DE GESTION

7% TTC sur le loyer hors charges soit 5.83% HT

(Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur)

+ 3 € de frais administratif mensuel

Pour les frais de gestion, l'agence s'engage à :

- Percevoir les loyers et charges puis les virer directement sur votre compte bancaire
- Procéder à la révision annuelle du loyer
- Procéder à la régularisation des charges
- Faire intervenir les artisans pour d'éventuels travaux d'entretien
- Envoyer gratuitement au locataire ses quittances de loyer
- Faire un compte rendu de gérance mensuel
- Procéder aux relances impayés et manquements à l'assurance habitation
- Le congé du locataire (préavis, état des lieux de sortie, restitution du dépôt de garantie)
- Aide à la déclaration fiscale des revenus locatifs : 20 € TTC / an
- Proposition d'une GLI à 3% TTC mensuel

Avis de valeur : 90 € TTC remboursable après une mise en gestion au sein de l'agence